

Discours de Danielle BOUSQUET,
Présidente du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes

8 mars 2016 – Journée internationale des droits des femmes
Installation du 2^{ème} mandat du HCE par le Président de la République

Le 8 mars 2016, Palais de l'Elysée

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de la République,

Madame la Ministre,

Cher.e.s ami.e.s du Haut Conseil à l'Egalité,

Nous qui sommes ici, nous avons eu la chance de faire la rencontre qui nous a conduits à l'engagement de vivre notre vie avec les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes chances quel que soit notre sexe de naissance : les mêmes droits que ce soit pour faire des études et du sport, choisir son métier et être autonome financièrement, ou encore prendre des responsabilités, s'engager dans la vie politique et revendiquer des libertés ...

Nous qui ici sommes dotés de cette conscience vive des discriminations et inégalités fondées sur le genre, il nous semble impossible de ne pas voir que, partout, la vie est traversée d'inégalités encore criantes entre les femmes et les hommes.

Nous voudrions que les enfants d'aujourd'hui aient la chance, que nous n'avons pas eue, de pouvoir être éduqués, dès l'école, à l'égalité entre les filles et les garçons.

Ainsi outillés pour décrypter les inégalités, les générations de demain pourraient débusquer, interroger, bousculer, et refuser les inégalités en inventant d'autres rapports humains : que ce soit dans les familles, dans les relations amoureuses, ou encore au travail et dans sa vie sociale. C'est là je crois la clé de réussite du passage de l'égalité en droit à l'égalité réelle.

Dans cette période chahutée, en quête de sens et crispée sur les questions d'identité, nous avons besoin d'imaginer un projet commun qui pourrait nous rassembler. Et si ce projet était celui d'une société qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, et invente de nouvelles perspectives d'évolution ? C'est ce projet là

que porte déjà un vaste mouvement social, scientifique et intellectuel, culturel et politique : le mouvement féministe.

Nous sommes, Monsieur le Président, extrêmement honoré.e.s par la marque de reconnaissance et de soutien que constitue notre présence ici à la Présidence de la République, en ce 8 mars. J'y suis sensible et vous en remercie chaleureusement. L'installation par le Président de la République d'une instance consultative en charge des droits des femmes est inédite et montre l'importance que vous attachez, Monsieur le Président, à cette question.

C'est avec responsabilité que j'ai accueilli mon renouvellement par le Premier ministre à la tête de ce Haut conseil. Si nos moyens sont modestes – à l'image de ceux souvent affectés aux politiques d'égalité-, nos ressources, elles, sont foisonnantes. Car le Haut Conseil, c'est d'abord la diversité des parcours et la solidité des expériences qui produisent le travail collégial d'expertise qui s'est révélé fort utile à de nombreuses reprises.

Créée en janvier 2013, le HCE a été mis en place pour traduire dans l'action publique l'approche intégrée de l'égalité. Cette méthode d'action - consacrée dans la loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 et aujourd'hui reprise par la Ministre Laurence Rossignol- est double :

- D'abord développer, tant que cela sera encore nécessaire, des politiques dédiées aux droits des femmes pour répondre aux inégalités et aux discriminations ;
- Et aussi évaluer toutes les politiques publiques de manière transversale.

La volonté de ce Gouvernement d'associer tous les ministères et de les mobiliser sur l'objectif d'égalité entre les sexes s'est illustrée par de nombreux exemples, tels la nomination de hautes et hauts fonctionnaires à l'égalité ou l'adoption de feuilles de route ministérielles.

Sur l'un des sujets majeurs, celui de la parité, l'expérience a montré que dans notre pays seule la contrainte parvient à bousculer l'inertie. Grâce à la loi, les assemblées départementales et les grandes instances de la République sont enfin paritaires, et on voit les choses s'accélérer partout ces dernières années. Le cap du 50/50 est fixé. Il convient désormais de continuer à l'étendre et de s'assurer que le partage des responsabilités va de pair avec le partage réel du pouvoir.

Concernant l'autre sujet majeur, l'égalité professionnelle, c'est la même méthode qui fonctionne : objectifs quantifiables – les seuls à même de permettre un suivi et une évaluation -, accompagnement des entreprises et enfin contraintes en cas de manquement.

Mais dans ce domaine, tant reste à faire, quand on sait la réalité des inégalités salariales, des temps partiels et des retraites des femmes, quand on sait que 50% des femmes des quartiers populaires sont en dehors du marché de l'emploi, ou que le chômage des jeunes femmes en milieu rural est bien supérieur à celui de leurs homologues masculins.

Et cela, alors même que l'esplanade de La Défense tout autant que les tours de Vénissieux ou les vallons du Gers regorgent de femmes diplômées, de talents. Comment ne pas comprendre qu'il s'agit là d'un gâchis humain et économique totalement insupportable ?

Pour rompre avec une forme de tolérance institutionnelle et sociale au sous-emploi des femmes, notamment des plus précaires ou vivant dans les territoires les plus reculés, peut-on imaginer un vaste plan pour l'emploi des femmes dans les territoires fragilisés, et dans lequel le numérique pourrait être un outil efficace ?

Mais nous le savons, les sujets dont nous avons à traiter ne se résolvent pas en quelques années. Après un 1er mandat d'expérimentation, et alors que les tests d'utilité ont été probants comme le montre notre rapport d'activité 2013-2015, il semble que le Haut Conseil atteigne l'âge de raison lui permettant d'envisager de manière sécurisée son avenir. Une inscription dans la loi de notre instance, et la reconnaissance du caractère indépendant de ses travaux conformément aux textes européens, renforcerait incontestablement la possibilité d'inscrire de manière durable l'action du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il ne faut en effet pas oublier que si la route de l'égalité est tracée avec persévérance depuis plus d'un siècle, elle n'en reste pas moins semée d'embûches.

Les tentations conservatrices sont multiples et convergent toutes sur un point : la volonté de restreindre les libertés des filles et des femmes et l'obsession de maîtriser leur corps et leur sexualité, comme l'ont si durement appris nos amies iraniennes, algériennes, polonaises ou encore afghanes.

Enfin, sur la route de l'égalité, le prix à payer est encore dramatiquement lourd pour les femmes. Souvent dans l'indifférence d'une brève à la rubrique des faits divers, ce sont près de 1 500 femmes qui ont été assassinées en France par leur conjoint ou ex-conjoint depuis 2006. Près de 1 500 !

Ces violences massives appellent à une action publique décuplée contre le continuum des violences de genre qui va du sexisme ordinaire jusqu'aux violences conjugales et aux agressions sexuelles.

En avril 2015, nous rendions à la Secrétaire d'Etat Pascale BOISTARD un travail sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun qui a permis une forte prise de conscience du phénomène, et a débouché sur un plan national d'action dont nous nous félicitons et suivons avec attention la mise en oeuvre.

Dans un autre domaine, celui de l'IVG, notre travail combiné à l'écoute et à la volonté de votre Gouvernement et des parlementaires, a donné lieu à des avancées significatives en matière de droit effectif à l'IVG, devenu un « droit à part entière » et non plus un « droit à part ».

Sur la défense du droit à l'avortement, sur l'éducation à la sexualité ou sur la non marchandisation du corps des femmes et le maintien d'une interdiction stricte de la GPA, la voix de la France est attendue en Europe et dans le monde. Nous avons pu le constater ces dernières années lors des grands rendez-vous internationaux qui examinent les suites des Conférences du Caire et de Pékin qui se sont tenues dans la décennie 90.

Sur le climat, l'efficace Présidence française de la COP 21 a permis de créer la dynamique nécessaire à l'adoption de l'Accord de Paris. Nous nous félicitons d'y voir enfin inscrits les Droits humains, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Fortes de ce premier acquis, pour lequel nous avons plaidé, nous allons reprendre le flambeau pour renforcer la place des femmes dans les négociations et les processus nationaux de décision, et notamment pour améliorer leur accès aux financements et aux technologies.

Monsieur le Président de la République, le Haut Conseil à l'Egalité continuera à prendre toute sa part dans la poursuite d'une action publique solide et déterminée afin que le pouvoir d'agir des femmes et des hommes puisse faire advenir une société d'égalité.

Je vous remercie.

Contact presse : Margaux Collet – responsable des Etudes et de la Communication du Haut Conseil à l'Egalité –
06 09 14 43 06 margaux.collet@pm.gouv.f